

## Maîtrise des dépenses de fonctionnement – Des taux de fiscalité inchangés – Des grands équilibres respectés – Un haut niveau d'investissement

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la commune.

Le budget 2017 comme le budget 2016 est placé sous **le signe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une hausse des investissements.**

### Nos objectifs pour 2017-2020

#### Recettes de FONCTIONNEMENT

- \* Acter la baisse des dotations
- \* Pas d'augmentation des impôts locaux
- \* Politique tarifaire équilibrée

#### Recettes d'INVESTISSEMENT

- \* Recherche de subventions
- \* Pas de recours à l'emprunt
- \* Cession de patrimoine ciblées

#### Dépenses de FONCTIONNEMENT

- \* Maîtrise des charges générales
- \* Assumer les augmentations des dépenses de personnel
- \* Soutien des secteurs prioritaires

#### Dépenses d'INVESTISSEMENT

- \* Assumer la dette actuelle
- \* Mise en œuvre des projets du mandat
- \* Désendetter la commune

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 s'est élevé à 574 593 euros. 150 000 euros sont mis en réserve pour 2017 et 424 593 euros sont affectés aux recettes d'investissement comme excédent de fonctionnement.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONNEL

Libellé	2016	2017
Charges à caractère général	401 390	387 733
Charges de personnel et frais assimilés	392 000	423 910
Autres charges de gestion courante (participations diverses)	138 350	135 270
Charges financières (intérêts d'emprunts)	69 500	65 500
Charges exceptionnelles	580	8 880
Dépenses imprévues	30 000	29 885
<b>TOTAL dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 031 820</b>	<b>1 051 178</b>
Virement à la section d'investissement *	932 865	343 623

#### Dépenses liées au fonctionnement

courant de la collectivité.

Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels en hausse
- les dépenses d'entretien et de fourniture
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

\* **Autofinancement** : il est constitué par l'épargne que la commune parvient à dégager grâce à des recettes plus élevées que ses dépenses de fonctionnement. Cela lui permet d'investir en limitant les emprunts.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2016	2017
Produits des services, du domaine et ventes...	80 900	124 900
Impôts et taxes	652 200	652 200
Dotations et participations	397 452	377 600
Autres produits de gestion courante	2 000	/
Produits exceptionnels		90 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 552</b>	<b>1 244 700</b>

#### Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale ( notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti)
- des dotations versées par l'État
- des ressources d'exploitation des domaines
- des produits financiers.

Pas d'augmentation pour 2017 des trois taxes communales.

La CCBE a voté l'augmentation des taux des trois taxes,

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2017
Acquisitions	62 150
Bâtiments + immo corporelles	59 820
Bâtiment services techniques	253 000
AD'AP	55 000
Vie économique	8 000
Terrains de foot + pumptrack	62 300
Voirie et réseaux	212 800
Aménagement RD 520 + parkings	267 000
Cadre de Vie	16 300
Salle communale ex Poste	153 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 870</b>
Emprunts et dettes assimilées	94 907
Dépenses imprévues	23 637
<b>TOTAL</b>	<b>1 268 414</b>

Le budget d'investissement retrace les programmes d'investissements en cours ou à venir.

Les dépenses correspondantes sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et le cas échéant par l'emprunt.

La section d'investissement a vocation à modifier, entretenir ou développer le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

- les remboursements des emprunts
- les travaux d'équipement
- les acquisitions immobilières et mobilières.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2016	2017
Produits des cessions	/	90 000
Subventions d'investissement	154 770	161 000
Taxe d'aménagement	25 000	25 000
Reversement TVA	129 000	76 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	857 421	424 593
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 191</b>	<b>776 593</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>608 052</b>	<b>343 623</b>
<b>Solde reporté 2016</b>		<b>239 894</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 360 110</b>

**Les recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts ainsi que de l'autofinancement qui vient de la section de fonctionnement.

## DOTATIONS

**La dotation forfaitaire des communes**, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat.

Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

**La dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

**La dotation de solidarité rurale "péréquation"** est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants avec de très faibles ressources fiscales.

Dotations	2014	2015	2016	2017	Budget primitif 2017
Dotation forfaitaire	256 043	239 200	222 277	211 929 (-10 348)	205 000
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	40 302	44 626	48 138	51 973 (+3 835)	70 000
Dotation de solidarité rurale « cible »	20 219	33 043	43 862	65 210 (+21 348)	
Dotation nationale de « péréquation »	20 545	24 441	27 064	27 776 (+712)	17 400
<b>TOTAL</b>	<b>337 109</b>	<b>341 310</b>	<b>341 341</b>	<b>356 888</b> <b>(+15 547)</b>	<b>292 400</b>

La loi de finances pour 2011 a créé une fraction dite "**cible**" de la dotation de solidarité rurale destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées. Depuis 2014, Châbons bénéficie de cette dotation (calculs établis par rapport au potentiel financier par habitant de la commune – ressources de la commune, et par rapport au revenu moyen par habitant de la commune).